

[Texte]

• 1640

We are proposing to elevate it to that orbit, beyond the reach of what is normal democratic exercise. By elevating it and putting it in that orbit, we are also putting it in the orbit of another group which are the courts. They have their advantages and disadvantages. What the non-accountability of the courts and their dynamic interpretation would give to those rights is also a question mark.

There is a price to pay. It is not all very simple. In that context, it is one of the reasons why I am not, at this point in time at least, convinced that an environmental bill of rights is the way to go. One of the reasons why is because I think parliaments and governments have to have the capacity to develop the policies that they need to develop in the next few years and to do it in a way that will be efficient and cohesive.

I am not sure that doing it in the context or the backdrop of the courts is going to be the most efficient way for us to advance. I caution you. Other countries have similar systems. Look what happens in the United States. I have had the opportunity of discussing this with Bill Reilly, who is the administrator of the Environmental Protection Agency in the United States. In the U.S. he is vis-à-vis what the Canadian Minister of the Environment would be.

When they put forward regulations they automatically go to court every time. We know the Americans are a society very much built on litigation. We have a different system. Canada has a different history. We have a different system, a different consensus-building system in our country. I find that the instruments of Parliament have worked fairly well.

Before I would diminish the sovereignty of Parliament at the expense of a bill of rights, I would be very cautious in how we would proceed. I would ask myself whether we would not want to focus more on what the essential issues are. That is the challenge of the interdependence of governments as they work together towards the same objectives in the area of the environment. That is the real, real challenge. It is not only the way we govern our own government, it is how we work with other governments that is going to be equally the challenge for governments all over the world in the 1990s.

Mr. Clark (Brandon—Souris): Welcome, minister, and welcome particularly for your very strong statement of support for present and continuing federal role in the environment. It is a bias I personally share and that I think is shared by most other people around the table.

You mentioned in your opening remarks something about the impact of geography on history. I am not so sure I understood you correctly because I think my interpretation of history is that we are fortunate indeed to have survived in spite of our geography.

[Traduction]

Nous proposons donc d'élever cette valeur ou ce droit dans une orbite supérieure, hors d'atteinte de l'exercice normal de la démocratie. Mais en l'élevant dans cette orbite, nous le mettons également dans l'orbite d'un autre groupe, celui des tribunaux. Il y a là des avantages et des inconvénients. En effet, l'indépendance des tribunaux et leur interprétation dynamique de ces droits restent également à déterminer.

Il y a un prix à payer. Ce n'est pas simple. En ce sens, c'est une des raisons pour lesquelles je ne suis pas convaincu, du moins pour le moment, du bien-fondé d'une déclaration des droits en matière d'environnement. Je pense notamment que les parlements et les gouvernements doivent être en mesure d'élaborer les politiques dont ils ont besoin pour progresser au cours des années à venir, et pour pouvoir le faire de façon efficace et cohérente.

Et je ne suis pas sûr que le recours aux tribunaux soit la meilleure façon de procéder. Je vous conseille la prudence. Il y a des systèmes semblables dans d'autres pays. Voyez ce qui se passe aux États-Unis. J'ai eu l'occasion de discuter de cette question avec Bill Reilly, qui est l'administrateur de la Environment Protection Agency aux États-Unis. C'est en fait l'homologue américain du ministre canadien de l'Environnement.

Chaque fois qu'on veut adopter un règlement aux États-Unis, il faut passer par les tribunaux. Nous savons que la société américaine est fondée dans une large mesure sur la contestation judiciaire. Notre système est différent, parce que notre histoire est différente. Nous avons au Canada une tradition de consensus. Et il me semble que les instruments de la démocratie parlementaire y fonctionnent relativement bien.

Avant de restreindre la souveraineté du Parlement par l'adoption d'une déclaration des droits, je pense qu'il faut se montrer très prudent. Je me demanderais pour ma part s'il ne serait pas préférable de s'attacher davantage à définir les questions essentielles. C'est le problème que pose l'interdépendance de gouvernements qui doivent travailler ensemble pour atteindre les mêmes objectifs dans le domaine de l'environnement. C'est là le véritable enjeu. Il faut non seulement savoir comment nous allons administrer nos propres affaires, mais aussi comment nous allons collaborer avec d'autres gouvernements; tous les gouvernements du monde devront répondre à cette question au cours des années 90.

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Ministre, je vous souhaite la bienvenue. J'ai été particulièrement heureux de vous entendre appuyer sans réserve le rôle actuel du gouvernement fédéral en matière d'environnement, et le maintien de ce rôle. C'est une position que je partage personnellement et que la plupart des gens assis autour de cette table partagent également, je pense.

Vous avez mentionné dans votre déclaration préliminaire que notre histoire a été façonné par notre géographie. Je ne suis pas certain de vous avoir bien compris parce que, d'après moi, nous avons beaucoup de chance d'avoir survécu malgré notre géographie.